

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

DELIBERATION N° 240/12/2017 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) : ATTRIBUTION DE PRIMES FAÇADES

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 4

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO, Thierry VIALLO.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ



**Monsieur Pierre BONNEFOUS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique d'aide à la réhabilitation du parc privé, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération contribue financièrement à divers programmes d'amélioration de l'habitat, dont, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages", pour laquelle des aides spécifiques d'accompagnement sont attribuées.

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération octroie ainsi des subventions façades dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades des secteurs rue Mary Lafon et Aristide Briand à Montauban.

La subvention est calculée à hauteur de 40% des travaux éligibles HT et plafonnée à 6 000 € par façade.

Cinq nouvelles demandes sont soumises à l'accord du GMCA.

PROPRIÉTAIRE	LIEU DES TRAVAUX TYPE D'OPÉRATION	TYPE DE PRIME COÛT TRAVAUX HT	MONTANT DES PRIMES
Madame DELIEGE Geneviève 2, rue John Fitzgerald Kennedy 31000 TOULOUSE	63, avenue Aristide Briand	1 façade Montant HT des travaux éligibles : 5 845 € Subvention (40%) : 2 338 €	2 338,00 €
SCI AUDOUY POURCEL 102, route de Saint Laurent 82800 MONTRICOUX	2, rue Mary Lafon	2 façades subventionnées Montant HT des travaux éligibles pour 2, rue Mary Lafon : 17 959 € Subvention (plafond) : 6 000 € Montant HT des travaux éligibles pour 33, rue de la Comédie : 11 379,13 € Subvention (40%) : 4 551,65 €	10 551,65 €
M. AVINENC 306, rue du pasteur Louis Lafon 82000 MONTAUBAN	11, rue Mary Lafon	1 façade Montant HT des travaux éligibles : 21 375,44 € Subvention (plafond) : 6 000 €	6 000 €
Indivision THOUY 4, rue du Galibier 31000 TOULOUSE	16, rue Princesse	1 façade Montant HT des travaux éligibles : 12 884 € Subvention (40%) : 5 153,60 €	5 153,60 €
M. et Mme LANIESSE Ludovic 52, rue de l'église 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	48-50 avenue Aristide Briand/rue du Génie	3 façades subventionnées Montant HT des travaux éligibles pour av Aristide Briand : 18 717 € Subvention (plafond) : 6 000 € Montant HT des travaux éligibles pour rue du Génie côté cour : 15 528 € Subvention (plafond) : 6 000 € Montant HT des travaux éligibles pour rue du Génie : 4 578 € Subvention (40 %) : 1 831 €	13 831,00 €

Subventions totales octroyées : 37 874,25 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de verser ces primes accordées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages".

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de verser ces primes accordées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Cœurs de Ville et Villages".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 DEC. 2017

De sa publication le :

28 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

